**Communiqué de Calédonie ensemble (1er août 2018)**

*Quelques extraits du rapport de la Chambre territoriale des comptes sur les finances publiques de la Nouvelle-Calédonie (période 2012-2016), – rapport qui a été examiné aujourd’hui par le congrès de la Nouvelle-Calédonie- valent mieux qu’un long discours :*

1. Les dépenses de fonctionnement : + 20% (p.9 du rapport) :

« Les dépenses de fonctionnement sont passées de 40,6 milliards FCP en 2012 à 48,5 milliards FCP en 2014, soit une progression de 19%, puis à 39,6 milliards en 2016 soit une diminution de 18% en 2014 et 2016. Des mesures ont été prises sur les deux dernières années pour maîtriser certains postes de dépenses publiques notamment les participations et subventions, achats et charges externes et charges de personnel. »

2. La capacité d’autofinancement (p.9 du rapport) :

« La capacité d’autofinancement de la collectivité a atteint son niveau le plus bas en 2014. La situation a été rétablie à partir de 2015 avec une capacité d’autofinancement nette de 2,1 milliards CFP portée à 5,8 milliards en 2016. »

3. La capacité de désendettement (p.81 du rapport) :

« La capacité de désendettement de la collectivité qui était de 2-3 ans en 2012 et 2013 a bondi au-delà de 30 ans en 2014 avant de revenir à des niveaux plus acceptables (11 ans en 2015 et 5 ans en 2016) »

4. Les résultats globaux de 2012 à 2016 (p.75 du rapport) :

«

2.2.1.1 Une dégradation continue jusqu’en 2015, un redressement en 2016

… »

Recommandation n°25 :

« La chambre recommande à la Nouvelle-Calédonie de poursuivre l’effort de rigueur initié depuis 2015 portant sur les dépenses de fonctionnement propres de la collectivité. »